

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1938-1939)
Heft: 10

Artikel: Künstlerwerkstätten an der S.L.A. 1939 = Ateliers d'artistes à l'E.N.S. 1939
Autor: Barth, Theod.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est évident qu'il ne viendra jamais à l'esprit de cette rédaction de prendre une fois une œuvre d'un de ses collaborateurs pour la placer en regard de celle d'un célèbre maître ancien. Mais l'illusion serait alors détruite que les ténors de « l'Observateur » sont tous des Raphaël ! Si, par exemple, quelques fleurettes de A.-J. Welti étaient opposées à un chef-d'œuvre de Delacroix, ou bien un portrait de E. Beuermann à l'un de Leonhard de Vinci, ou encore si l'on plaçait un Poussin à côté d'un K. Meili ?

Ce serait une belle catastrophe pour ces mécontents, car il ne s'agit pas là de l'art comme tel, mais bien plutôt de la place et de la situation que les collègues attaqués occupent dans la vie artistique du pays ; tout cela n'est qu'un mauvais camouflage des intentions réelles.

Espérons, pour conclure, qu'il paraîtra bientôt dans la petite feuille un petit article sur le soussigné, le mauvais représentant des artistes, le mauvais peintre, le mauvais membre du jury, le peu spirituel, cupide et ambitieux

(Trad. A. D.)

Karl HÜGIN.

Künstlerwerkstätten an der S. L. A. 1939.

Unter diesem Titel bringt Nr. 7 der *Schweizer Kunst* eine Mitteilung über Einrichtung von Künstlerateliers an der S.L.A., in denen Schweizerkünstler je während 3-4 Wochen arbeiten und ihre Werke dem Publikum zeigen können. Die Notiz ist nicht ganz klar abgefasst. Nach unseren Erkundigungen sollen nun aber die betreffenden Maler und Bildhauer wirklich in Gegenwart der Ausstellungsbesucher ihre Kunst vorführen, so wie im Negerdorf an andern Ausstellungen etwa die Silberarbeiter oder Sandalenfabrikanten ihre Arbeitsweise einem tit. Publikum vorzudemonstrieren pflegen. Mit einem Wort : Es soll einem c. c. Ausstellungspublikum eine richtig gehende « Kunstmalerei im Betrieb » vorgeführt werden.

Die Sektion Luzern M.B.A. protestiert gegen eine solche Einrichtung an der S.L.A. Das wird zwar jetzt an der Sache nichts mehr ändern und hätte wohl auch in einem frühern Zeitpunkt nichts geändert. Es soll aber wenigstens eine Stimme gegen diesen Kunstunfug erhoben werden. Sind sich denn die zuständigen Stellen garnicht bewusst, was für eine Herabwürdigung künstlerischen Schaffens solch öffentliches Malen bedeutet ? Nach unserer Meinung ist doch künstlerische Tätigkeit eine geistig schöpferische und ein schweres Ringen um das Höchste, das der Künstler geben kann. Dieser stete Kampf vollzieht sich in der Stille des Ateliers und wer da weiss, wie hemmend für den Maler es ist, wenn Atelierbesucher während der Arbeit sich hinter ihn postieren und seine Pinselstriche verfolgen, der kann sich ein solches öffentliches Arbeiten garnicht denken. Es ist uns auch wenig begreiflich, dass sich für die Benutzung dieser « Künstlerwerkstätten » an die 80 « Künstler » gemeldet haben sollen.

Es ist uns entgegnet worden, auch der draussen malende Landschaftler habe oft 20, 30 Zuschauer hinter sich und schaffe dabei doch Gutes. Zugegeben, dass dem so sein kann. Aber man frage einmal diese Künstler, ob sie das als wünschenswert betrachten ? Es werden wohl die Meisten auf dem Standpunkt eines unserer bekanntesten Landschaftsmaler sein, der einst sagte, er würde am liebsten jedesmal ein Plakat neben sich aufhängen, mit der Aufschrift : « Zuschauer sind mir ekelhaft ».

Und nun wird an der S.L.A. diese Belästigung sanktioniert. Es braucht wohl kaum betont zu werden, dass dadurch beim Publikum noch mehr verkehrte Anschauungen über Kunst und künstlerische Tätigkeit erzeugt werden, als so schon vorhanden sind. Man greift sich wirklich an den Kopf, dass diese Einrichtung geschaffen wurde ausgerechnet in einer Ausstellung, die für eine Vertretung der Tafelmalerei im Areal der Ausstellung keinen Platz hatte. Wahrlich die zahlreichen Anmeldungen zu diesem « Schaumalen » ist kein gutes Zeichen für die Kunst unserer Zeit. Wir bedauern, dass nicht zu rechter Zeit und von höherer Stelle aus gegen eine solche Profanierung künstlerischen Schaffens Einspruch erhoben worden ist.

Dr. Theod. BARTH.

Ateliers d'artistes à l'E. N. S. 1939.

Sous ce titre l'*Art suisse* N° 7 annonce que des ateliers d'artistes seront installés à l'E.N.S., que des artistes suisses y travailleront pendant 3-4 semaines et y feront voir leurs œuvres au public. Cette notice n'est pas rédigée d'une manière parfaitement claire, mais d'après nos renseignements les peintres et les sculpteurs exerceront leur activité en présence du public, un peu comme au village nègre de certaines expositions, des ouvriers bijoutiers et des fabricants de sandales exercent la leur. En d'autres termes il s'agit de faire voir au grand public « un artiste-peintre en pleine activité ».

La section de Lucerne P.S.A. proteste contre une telle entreprise à l'E.N.S., ce qui du reste ne changera rien à l'affaire et n'y aurait non plus rien changé plus tôt. Mais une voix au moins se sera élevée contre cet abus. Les instances compétentes ne se rendent-elles donc pas compte du discrédit qu'elles jettent par là sur la création artistique qu'est la peinture. A notre avis l'activité artistique est intellectuelle, créatrice ; elle demande une lutte acharnée pour ce que l'artiste peut fournir de plus élevé. Ce combat incessant se livre dans le silence de l'atelier ; celui qui sait combien il est gênant pour un artiste de sentir derrière soi des visiteurs observant chacun de ses coups de pinceau, ne peut absolument pas se figurer un tel travail effectué en public. Il est incompréhensible aussi que près de 80 « artistes » se soient trouvés pour l'utilisation de ces « ateliers d'artistes ».

Il nous a été répondu que le paysagiste peignant en plein air a souvent derrière lui 20 ou 30 spectateurs et que malgré cela il réalise quelque chose de bien. Admettons qu'il puisse en être ainsi. Mais demandez à cet artiste si c'est vraiment désirable. Le plus grand nombre partagera certainement le point de vue de ce paysagiste connu qui aurait voulu, chaque fois qu'il travaillait dehors, placer près de lui un écriteau disant : « les spectateurs me sont odieux ». Et c'est l'E.N.S. qui sanctionne cette manière d'importuner les artistes ! Il est sans doute inutile d'insister sur le fait que cette manière de faire provoquera de la part du public davantage encore d'appréciations erronées sur l'art et l'activité artistique. On ne peut que secouer la tête à l'idée que c'est précisément à une exposition dans l'enceinte de laquelle le tableau peint n'avait pas trouvé de place, qu'une telle institution est créée. En vérité les nombreuses inscriptions pour cette peinture en public ne sont pas un bon signe pour l'art de notre temps. Nous déplorons qu'une protestation venue de haut lieu et en temps opportun n'ait pas été formulée contre cette profanation de l'activité artistique.

Dr Théod. BARTH.